

Quelques situations particulières

1. Peut-on baptiser un enfant entre trois et sept ans ?

Habituellement, un enfant est baptisé dans les premiers mois, voire les toutes premières années de la vie. D'autre part, on constate que des enfants demandent le baptême pendant qu'ils sont catéchisés : une préparation adaptée leur est alors offerte.

Il reste que des parents souhaitent qu'un petit entre trois et sept ans soit baptisé. La difficulté vient du fait qu'à cet âge il ne peut plus être considéré comme un bébé et pourtant, même si sa conscience et son expression orale croissent, il reste incapable de faire sienne la demande de ses parents et risque, lors de la célébration, de mal accepter ce qui est imposé.

On s'interroge, alors, en vue du bien de l'enfant : « N'est-il pas préférable de lui permettre d'attendre l'âge du catéchisme ? » Si l'on ne retenait pas cette hypothèse, une préparation adaptée à l'âge de l'enfant et à la situation de ses parents serait à prévoir.

2. Peut-on célébrer en même temps le mariage des parents et le baptême de leur enfant ?

La règle consiste à souligner l'importance de chacun des deux sacrements : voilà pourquoi il est demandé de les célébrer à des dates différentes et de faire une préparation propre à chacun d'eux.

3. Peut-on baptiser un enfant dont les parents ne sont pas mariés ?

Les raisons de cette situation peuvent être très diverses : parents divorcés civilement et ne pouvant donc pas être à nouveau mariés à l'Eglise, personnes ne jugeant pas utile de recourir à l'institution matrimoniale, etc.

A priori, il n'y a pas de raison de refuser le baptême de l'enfant. Toutefois, connaissant l'importance aux yeux des chrétiens du sacrement de mariage, on fera le point avec le prêtre qui prépare le baptême pour chercher les chemins propres à chaque situation.

4. Peut-on baptiser un enfant adopté ?

Oui, bien sûr. On se renseignera auprès de son curé pour connaître les conditions légales qui rendent ce baptême possible.

5. Peut-on baptiser un enfant dont les parents appartiennent à des Eglises séparées ?

Si l'un des parents est catholique et l'autre, par exemple, protestant, on se référera aux accords passés entre ces Eglises.

6. Peut-on baptiser un enfant dont seulement l'un des parents est chrétien ?

Oui, si l'autre parent est d'accord et accepte que le conjoint catholique assume l'éveil religieux de l'enfant.

Si vous vous interrogez sur d'autres questions, n'hésitez pas à en parler avec le prêtre ou le laïc qui vous accueille à la paroisse.

La célébration du baptême

La célébration du baptême se déroule en quatre temps :
l'accueil, la liturgie de la Parole, au baptistère, à l'autel



1. L'ACCUEIL

Dialogue initial

Le baptême marquant l'entrée dans le peuple de Dieu, dans l'Eglise, on a coutume - chaque fois que c'est possible - de débiter la célébration à l'extérieur ou sous le porche du bâtiment où se rassemblent les chrétiens et auquel on donne, par assimilation, le nom d'église.

Dans les pages qui suivent on prend bien soin de distinguer le texte du rituel proprement dit des commentaires.

La totalité des propositions ne sont pas reproduites dans ce livret. Ceux qui voudraient la version complète se reporteront à : Rituel du baptême des petits enfants, Mame-Tardy - Paris, 1984 (190 pages)

Les parents présentent leur enfant à l'Eglise.

Le prêtre (ou le diacre) les interroge :

Quel nom avez-vous choisi pour cet enfant ?

Les parents

(en donnant le ou les prénoms de l'enfant)

Il ne s'agit pas d'un « interrogatoire d'identité », comme si le prêtre avait oublié le prénom de l'enfant ! C'est beaucoup plus riche de sens.

Lorsqu'on prononce le nom de quelqu'un, c'est toute sa personne que l'on désigne : d'où l'importance de son choix.

Autrefois, donner son nom, c'était se soumettre à quelqu'un, se donner à lui :

on le faisait pour reconnaître que l'on était vaincu ou, au contraire, pour s'en remettre à sa protection.

Bien sûr, c'est cette dernière signification que l'on retient ici : en donnant le nom de leur enfant, les parents savent qu'ils peuvent en toute confiance le présenter à l'Eglise et à Dieu.

Le prêtre :

Que demandez-vous pour à l'Eglise de Dieu ?

Les parents

Le baptême.

Bien entendu, s'ils le désirent, les parents développent la réponse en exprimant le sens que revêt pour eux ce baptême.

Pour souligner l'importance de la demande, le prêtre dit :

Vous demandez le baptême pour votre enfant. Vous devrez l'éduquer dans la foi, et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ nous l'a enseigné.
Êtes-vous conscients de cela ?

Les parents

Oui (nous le sommes).

« S'il n'y a aucun espoir fondé que l'enfant soit élevé dans la religion catholique, le baptême sera différé et l'on en expliquera la raison aux parents. » (Rituel n° 43)

En pratique, il s'agira essentiellement d'inscrire cet enfant au caté-

chisme quand il sera en classe de CE2 ou dès qu'il aura huit ans.

Il faut savoir que l'on peut refuser le baptême, pour un enfant dont les frères et sœurs aînés n'ont pas été catéchisés.

Le prêtre s'adresse alors au parrain et à la marraine en disant, par exemple :

Et vous, qui avez accepté d'être le parrain et la marraine de, vous devrez aider ses parents à exercer leur responsabilité. Êtes-vous disposés à le faire ?

Les parrain et marraine

Oui (nous le sommes).



Le Bénédicité (1740) - Jean Simeon Chardin



Baptistère crétois en forme de croix du 1^{er} siècle

Le signe de la croix

Puisque les conditions suffisantes sont réunies, le prêtre dit alors :

« _____, la communauté chrétienne t'accueille avec joie. En son nom, je te marque de la croix, le signe du Christ, notre Sauveur.

Et vous, ses parents (son parrain et sa marraine), vous le marquerez après moi du signe de la croix.

Le prêtre trace sans rien dire une croix sur le front de l'enfant ; puis, il invite les parents, et éventuellement les parrains, à en faire autant.

Baptisés, nous nous souvenons de bénite contenue dans les bénitiers ce signe distinctif des chrétiens, en (rappel de l'eau du baptême), nous particulier chaque fois que nous faisons sur nous le signe de la entrons dans une église : avec l'eau croix.

Entrée dans l'Eglise

L'assemblée se rend avec l'enfant vers le lieu où se tiendra la célébration de la Parole.

* On peut accompagner cette procession par un chant adapté.

II. LA LITURGIE DE LA PAROLE

Lectures bibliques

L'acteur principal du baptême est le Seigneur. Il est par conséquent normal que l'on prenne le temps d'écouter sa Parole. Nous la trouvons dans la Bible.

Le choix des textes, la manière de les proclamer aident à bien situer le sens de cette partie de la liturgie.

La lecture de l'Evangile revient en général au prêtre, mais les autres lectures peuvent être assurées par un membre de l'assemblée. Il aura été choisi avec soin et il aura préparé la

lecture qu'il fera en public : il a l'honneur en cette circonstance d'être « porte-parole » de Dieu !

Les lectures sont normalement proclamées à partir d'un livre spécial que l'on appelle « lectionnaire » : on n'apporte pas avec soi un texte, on vient recevoir du Seigneur sa Parole.

Pour aider à mieux comprendre ces passages bibliques en fonction du baptême, ils sont accompagnés d'un bref commentaire des « Pères de l'Eglise » ou d'un texte.

